



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de l'Intégration
Bureau des Élections, des Réglementations, des Associations
et des Missions de Proximité Titres

**ARRÊTÉ N°38-2024-05-02-00003 du 02 MAI 2024
fixant la liste des candidats au 2^{ème} tour des élections municipales partielles intégrales
de la commune de SAINT-PAUL-DE-VARCES du 5 mai 2024**

LE PRÉFET DE L'ISÈRE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral ;

VU l'arrêté n°38-2024-03-15-00005 du 15 mars 2024 portant convocation des électeurs aux élections municipales partielles intégrales de la commune Saint-Paul-de-Varces, les 28 avril 2024 et 5 mai 2024 ;

VU l'arrêté n°38-2024-04-15-00009 du 15 avril 2024 fixant la liste des candidats au 1er tour des élections municipales partielles intégrales de la commune de Saint-Paul-de-Varces du 28 avril 2024 ;

VU les candidatures régulières déposées en préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Les listes de candidats au 2^{ème} tour des élections municipales partielles intégrales et communautaires de la commune de Saint-Paul-de-Varces sont arrêtées, selon les tableaux figurant en annexe.

ARTICLE 2 : L'ordre des numéros de panneau au 1^{er} tour est conservé entre les listes restant en présence.

ARTICLE 3 : Conformément aux articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours contentieux peut être effectué par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Isère et le maire de la commune Saint-Paul-de-Varces sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie dès réception et publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet
Pour le préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Laurent SIMPLICIEN

ANNEXE

N°1 – Liste « Unissons-nous, pour un nouvel élan ! »				
Panneau d'affichage : N°2				
N°	Civilité	Nom	Prénom	Candidats au Conseil communautaire
1	Mme	CURTET	Cécile	X
2	M.	BRAISAZ	Joël	X
3	Mme	CAZAUX	Valérie	
4	M.	VISCI	Gian-Carlo	
5	Mme	SIBILLE	Mylène	
6	M.	VALLON	Sylvain	
7	Mme	FOUILLE	Marianne	
8	M.	BALME	David	
9	Mme	DAVID-CAVAZ	Emilie	
10	M.	METZGER	Denis	
11	Mme	GAUDE	Laëtitia	
12	M.	CONTARD	Raymond	
13	Mme	LAYDEVANT	Gisèle	
14	M.	LE FORESTIER	Thierry	
15	Mme	ORTHOLAND	Marie-Françoise	
16	M.	ARNEODO	Christophe	
17	Mme	LIEUTAUD	Danièle	
18	M.	TARTREAU	Romain	
19	Mme	GOUILLOUX	Martine	

N°2 - Liste « AVEC VOUS PRÉPARONS DEMAIN »				
Panneau d'affichage : N°3				
N°	Civilité	Nom	Prénom	Candidats au Conseil communautaire
1	M.	DIAZ	François	X
2	Mme	SCORDEL	Célia	
3	M.	BERNARD	Philippe	
4	Mme	CARLIER	Elisabeth	
5	M.	MICHAUD	Jean-Claude	
6	Mme	PIEDIMONTE	Audrey	
7	M.	ZAMBITO	Jacques	
8	Mme	UVIETTA	Véronique	X
9	M.	PETRIZELLI	Jean-Luc	
10	Mme	CALATAYUD	Marjory	
11	M.	BOUVIER	Renaud	
12	Mme	ZAMMUTO	Emmanuelle	
13	M.	FLEURY	Dominique	
14	Mme	DUPONT	Virginie	
15	M.	CARMINATI	Sylvain	
16	Mme	DEUIL	Coralie	
17	M.	MIETTON	Pierre	
18	Mme	ROMANOTTO	Juliette	
19	M.	GOAPER	Hervé	